

## SECURISER LES PRATIQUES DE L'ENTREPRISE GRACE AUX FONDAMENTAUX DU RGPD

<b>Durée</b>	7 heures, soit 1 jour	<b>Tarif</b>	INTER : 360 € HT /pers INTRA : 1600 € HT /groupe
<b>Public visé</b>	Toute personne amenée à manipuler des données personnelles pour mise en conformité	<b>Pré-requis</b>	Maîtrise de la langue française Connaissances de base en informatique
<b>Lieu Modalité</b>	<input type="checkbox"/> ASFOREST <input type="checkbox"/> en entreprise <input type="checkbox"/> présentiel <input type="checkbox"/> distanciel	<b>Dates</b>	Voir catalogue

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, vous serez apte à comprendre les concepts du RGPD et les droits des personnes concernées, connaître les obligations légales imposées par le RGPD et les sanctions applicables en cas de non-conformité, reconnaître les risques liés à la protection des données et définir les étapes et ressources nécessaires pour se conformer au RGPD.

Vous serez capable d'élaborer un plan d'action détaillé pour mettre en œuvre les actions nécessaires et suivre leur avancement afin d'appliquer et faire appliquer les principes du RGPD au quotidien dans votre entreprise : analyser les textes juridiques relatifs à la protection des données, conseiller l'entreprise sur les bonnes pratiques à mettre en place, évaluer les pratiques et les risques, proposer des mesures correctives.

### CONTENU DU PROGRAMME

**Test de positionnement** : évaluation des connaissances et compétences en amont de la formation.

#### 1- Comprendre les principes et le cadre juridique du RGPD (3h30 – 2 séquences)

- Comprendre les concepts clés du RGPD
- Identifier les droits des personnes concernées
- Appliquer et faire appliquer les principes du RGPD au sein de son entreprise

#### 2- Identifier les enjeux et construire un plan d'action pour la conformité (3h30 – 2 séquences)

- Reconnaître les risques liés à la protection des données et les enjeux de conformité pour l'entreprise
- Evaluer les risques en interne et proposer des mesures correctives
- Définir les étapes et ressources nécessaires pour la mise en conformité
- Elaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les actions nécessaires et suivre l'avancement

**Evaluation finale** : évaluation de l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences du parcours.

### SEQUENÇAGE

- **Séquence 1 (1h30) Principes** [présentiel ou distanciel] : Cette séquence débute sur une immersion dans le programme avec le formateur qui revient sur le test de positionnement et expose les enjeux notamment sur l'important de la protection des données personnelles et les conséquences de la non-conformité au RGPD pour une entreprise. Les stagiaires sont amenés à définir le contexte de leur entreprise et leur expérience afin d'apporter collectivement des éléments d'information sur les pratiques actuelles de leur établissement en matière de respect du RGPD. Le formateur synthétise l'ensemble et définit à l'aide d'études de cas les concepts clés du RGPD (données personnelles, traitement, consentement...) et explicite les droits des personnes concernées par ce règlement. Il évalue l'acquisition des compétences grâce à un questionnaire direct.

- **Séquence 2 (2h) Obligation juridique** [présentiel ou distanciel] : Cette séquence s'organise autour de cas pratiques réalisés individuellement ou en sous-groupes, permettant de mettre en exergue le cadre juridique du RGPD. Le formateur répond aux questions et alimente les réflexions en cours des participants, notamment sur les obligations légales imposées par le RGPD ainsi que sur les sanctions applicables en cas de non-conformité. Les stagiaires sont amenés à identifier des bonnes pratiques pour répondre aux obligations. Les échanges et interactions des stagiaires permettent au formateur d'évaluer l'acquisition des compétences.
- **Séquence 3 (1h30) Enjeux** [présentiel ou distanciel] : Cette séquence s'ouvre sur la reprise des éléments des séquences précédentes, éléments retenus, questions/réponses. Elle s'organise autour d'études de cas réalisés individuellement ou en sous-groupes, permettant aux participants d'identifier les risques liés à la protection des données et les enjeux de la conformité pour l'entreprise. Le formateur réalise un focus sur la méthodologie de réalisation d'un audit de conformité RGPD. Les stagiaires établissent individuellement ou en sous-groupes une liste de risques et proposent des mesures correctives. Lors d'un partage en plénière, le formateur évalue les productions des stagiaires et l'acquisition des compétences.
- **Séquence 4 (2h) Plan d'actions** [présentiel ou distanciel] : Dans cette séquence, le formateur propose un modèle de plan d'actions permettant aux stagiaires individuellement ou en sous-groupes d'élaborer un plan d'action en vue de la mise en conformité RGPD dans leur entreprise. L'accent est notamment porté sur la définition d'actions prioritaires, le listing des ressources disponibles, les méthodes de suivi, la définition d'indicateurs de réussite... Des outils pratiques sont transmis (modèle de plan d'action, listes de bonnes pratiques...). Une évaluation finale permet d'évaluer les éléments de la séquence et l'acquisition des compétences du parcours.

En présentiel ou distanciel, des temps de pause réguliers sont aménagés entre les séquences et en fonction des activités pédagogiques. Ces temps de récupération favorisent l'assimilation des connaissances, le maintien de la concentration, la convivialité entre participants et la qualité globale des apprentissages.

## METHODES MOBILISEES

- **Méthodes pédagogiques variées** : alternance d'approches expositive, interrogative et active favorisant l'engagement, la créativité et la mémorisation. Les participants expérimentent des modalités adaptées à différents styles d'apprentissage : apports théoriques, travaux de groupe, études de cas, jeux de rôle, ateliers pratiques, discussions dirigées, apprentissage par projet, démonstrations, brainstorming, feedback et évaluations formatives. En distanciel, chaque séquence intègre au moins une activité pédagogique interactive (quiz, étude de cas, mise en situation, forum collaboratif) d'une durée moyenne d'environ 15 minutes, afin de garantir l'implication active des participants et la consolidation des acquis à distance.
- **Supports et ressources pédagogiques** : mise à disposition de ressources diversifiées pour créer un environnement d'apprentissage riche et stimulant : présentations, tableaux blancs, affiches, graphiques, fiches de travail, études de cas, supports imprimés et numériques, vidéos, quiz interactifs, sondages, applications web, plateformes d'apprentissage et équipements techniques adaptés (ordinateur, vidéoprojecteur, logiciels dédiés).
- **Accompagnement et assistance pédagogiques** : animation de l'ensemble des séquences par un formateur référent garantissant le suivi du groupe et l'adaptation aux besoins individuels. L'accompagnement comprend l'accueil et la mise en confiance, l'encadrement des activités, la gestion des dynamiques de groupe, les feedbacks réguliers et le suivi post-formation favorisant la transposition des acquis en situation de travail.

## MODALITES TECHNIQUES ET D'ACCES

- **Modalités d'accès et d'accompagnement** : Les participants peuvent s'inscrire auprès de nos équipes dans la limite des places disponibles, jusqu'à la veille de la session. L'employeur veille à respecter les éventuels délais imposés par un financeur tiers. L'assistance technique et administrative est assurée par nos équipes avant, pendant et après la formation : conventions, convocations, règlement intérieur, accueil, suivi administratif et financier, délivrance des attestations, traitement des réclamations... Nos équipes sont joignables du lundi au vendredi de 9h à 18h au 01 42 96 09 27 ou par mail [asforest@asforest.com](mailto:asforest@asforest.com). En cas d'indisponibilité, une réponse est apportée sous 48h ouvrés.
- **Lieux et moyens techniques mis à disposition** : Les espaces de formation ASFOREST, équipés d'écrans, tableaux, ordinateurs, accès Internet et outils numériques, offrent des conditions optimales d'apprentissage et d'échanges.
  - Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de notre politique accessibilité, nous invitons tout participant à nous informer en amont de toute situation de handicap ou besoin d'adaptation afin de prévoir les aménagements nécessaires, en lien avec notre référent handicap.
  - En cas de formation organisée hors du centre (en entreprise), ASFOREST s'assure en amont que les conditions matérielles et techniques sont adaptées au bon déroulement de la session. Cette vérification est réalisée en lien avec le lieu d'accueil, qui met à disposition les moyens nécessaires à la réalisation des activités prévues.

- **En distanciel, conditions techniques requises** : Chaque participant doit disposer d'un ordinateur connecté à Internet (connexion stable pour le visionnage de vidéos et l'accès à une plateforme en ligne), d'un micro et d'une caméra fonctionnels pour participer aux classes virtuelles, d'une adresse mail active, et d'une aisance suffisante dans l'utilisation des outils numériques de base (navigation web, visioconférence, téléchargement de documents).

## MODALITES D'EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

**Evaluations pédagogiques** : Partie intégrante du parcours de formation, leurs coûts sont inclus dans le tarif global.

- **Positionnement** : évaluation initiale pour identifier le niveau de maîtrise du stagiaire, ses besoins et ses attentes afin d'adapter le parcours et, le cas échéant, de proposer un accompagnement individualisé.
- **Continue** : évaluations formatives pour vérifier la compréhension, l'assimilation et la mise en œuvre progressive des compétences. Ces temps d'échanges et de feedback favorisent l'ancrage des apprentissages.
- **Finale** : évaluation sommative pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques et valider les compétences acquises. Elle peut également servir à définir, le cas échéant, un plan de consolidation post-formation.

**Suivi post-formation** :

- À l'issue du parcours, chaque stagiaire reçoit une attestation de fin de formation précisant la durée, les objectifs visés et leur niveau d'atteinte évalué en fin de formation. Un certificat de réalisation est transmis au financeur et à l'employeur, en justification de la réalisation effective de l'action. Un relevé de présence peut être remis sur demande, à titre d'information complémentaire sur l'assiduité des participants.
- Une enquête de satisfaction est réalisée auprès des participants (à chaud à la fin de la formation, puis à froid trois mois après) ainsi qu'auprès des employeurs. Ces retours permettent d'évaluer la satisfaction, la transférabilité des acquis en situation de travail et la contribution de la formation à la montée en compétences.

*mise à jour : 04/07/2026*

